



Département de la Gironde
Canton de Créon

REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE DE POMPIGNAC

Conseil Municipal

Séance publique du 16 janvier 2019

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 23

En exercice : 23

DATE DE LA CONVOCATION : 9 janvier 2019

DATE D’AFFICHAGE : 9 janvier 2019

L’an deux mille dix-neuf et le seize du mois de janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de POMPIGNAC, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Denis LOPEZ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : 18

Majorité municipale

M. Denis LOPEZ – Mme Céline DELIGNY-ESTOVERT- M. Bruno RAVAIL – Mme Myriana DAVID – M. Vincent FERREIRA - Mme Mireille FERRÉOL - M. Serge SAINT GIRONS – Mme Laetitia PONS - Mme Françoise CAPGRAND - Mme Françoise DELISLE-BLANC - M. Philippe DESTRUEL - M. Abdeltif RBIB – M. David ROINÉ.

Groupe d’opposition

M. Francis MASSÉ, Mme Christel LE DIVELEC – Mme Nathalie PAPET- M. Vincent GIBELIN – Mme Catherine TEVELLE.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : 3

Mme Catherine FLAMEN ayant donné pouvoir à Mme Mireille FERRÉOL.

Mme Françoise IMMÉR ayant donné pouvoir à M. Denis LOPEZ.

Mme Nicole LAFITEAU BOYER ayant donné pouvoir à Mme Françoise CAPGRAND.

ABSENT EXCUSÉ : 1

M. Florent LODDO

ABSENTS : 1

M. Lionel DARRACQ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Myriana DAVID.

OBJET DE LA DELIBERATION

**Présentation du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l’Assainissement Collectif (RPQS) pour l’année 2017
(11/28-11-2018)**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d’un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d’assainissement collectif.

Madame DELIGNY-ESTOVERT présente ensuite le rapport sur le prix et la qualité du service public d’assainissement collectif, établi par le Département de la Gironde (fiche de synthèse jointe).

Publiée/affichée le :

28 JAN. 2019

Accusé de réception en préfecture
033-213303308-20190116-
11_16_01_2019-DE
Date de réception préfecture :
28/01/2019

VU le Code General des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2224-5 et D.2224-7,

VU la convention passée entre la commune et le Département de la Gironde pour l'établissement des RPQS assainissement collectif en date du 13 aout 2018;

VU le rapport établi par le service des équipements publics de l'eau du Département, ainsi que la fiche de synthèse,

Le Conseil Municipal, PREND ACTE du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif (RPQS) pour l'année 2017.

Le Maire,

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité.*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire,

Denis LOPEZ

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Pompignan, with the text 'MAIRIE DE POMPIGNAN' around the perimeter. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Denis Lopez'.

Publiée/affichée le :

28 JAN. 2019

Accusé de réception en préfecture
033-213303308-20190116-
11_16_01_2019-DE
Date de réception préfecture :
28/01/2019